

haben by so vilen Kindern¹ vermag ich nit grosse hochzyttkosten ... Zegeben wie man ettwan suechen möchte. Jch kan mich by leb Zytten vohn Kindern wegen nit selbsten schädigen. Jch werde aber ein Kindt halten wie das Andere."

Für grosse zusätzliche Kosten anlässlich der Heirat sollten die Kinder selber aufkommen.

"Undt bin Jch dan nit schuldig, Zwen das heirahtsguott Zegeben wegen der Landtschribery und soll erst Zlest vohn Meinem guott ohn Zins genomen werden. Wan der Alte accord [von 1676?]² usserthalb der benambseten Articlen Jm Nüwen accord vollig solte uffgehebt wurde es Jnskünfftig wider strytung abgeben, unt konte man sich der volligen Ruwe nit versicheren.

Die Kosten 268 gl. 32 1/2 ss wegen Ohrtstimen [von 1676 bezüglich der Landtschreiberei - erhalten sind jene von ZH, SZ, OW und GL]³ solle dem Sohnssohn auch guett gemacht werden wen er nit by der Landtschriberi verblibt undt weltlich wurde, blibt er Jm Kloster [Engelberg, wo er z.Z. noch studierte] sollen sy auch uff gehebt sein".

1) Die Namen der heiratsfähigen Kinder s. Meier/Zurlaubiana "Stammtafel"

864, 8.1.5., 865, 8.2.3., 8.2.6., 8.2.8., 8.2.9., 8.2.12.

2) s. SSRQ Aargau II/8, 402 Zeile 29 - 403 Zeile 10

3) s. ebenda 402 Zeile 22-24

AH 66, 332

166

1708 Januar 8., Versailles

A

SCHREIBEN VON [GARDELT. BEAT FRANZ PLAZIDUS] ZURLAUBEN [AN HPTM. BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN]

"Vostre lettre d'attée[!] du 18.^e decembre m'a esté rendüe vous me marqués que vous avés receu le compte de ce que j'ay payés pour més freres [H e i n r i c h D a m i a n L e o n z und B e a t L u d w i g Zurlauben, die damals am Collège d'Harcourt in Paris studierten] mais vous m'y faites pas mention encore de L'arrivé de mr. A c k l i n a qui j'ay remis un memoire specifié generalement de tout ce que j'ay debourcé pour mes freres dont vous vouslés bien me rembourcer c'est de quoy je vous suis sensiblement obliges d'autant plus que cela m'est d'un grand secours pour entrer en Campagne. mr [Felix] U t i g e r [der Capitaine-commandant der Kompagnie von Beat Jakob II. Zurlauben im Regiment Pfyffer] m'a fait response sur ma lettre que je luy ay

escriis au sujet de la lettre de change qui est qu'il esperoit de recevoir de L'argent sur ses decompes de L'année passée qui Luy sont encore deûes et que il ne manqueray pas de me faire tenir la somme au plustost mais je conts peû la dessus puisque L'argent devient tous les joures plus rares et le temps plus mauvais. je le preste cependant et je luy mands de se donner tous les soins possibles pour cela Si je touchois ledit argent, je le garderois attendûes que vous m'ayés ordonnés a quoy l'employer et je vous assure que je vous en renderois un tres fidel compte Comme je vous L'ay deja marqués dans ma precedente.

je suis au desespoir de ceque jusqu'icy on m'aist decrié de la sorte de ceque je suis trop rude avec les soldats avec qui je puis dire que je me familiarise plus que les autres capitaines ne font je le fais aussi avec plaisir comme de raison cela se doit faire pour garder le soldat pour qui je n'oubliroy rien pour tout ce qu'il pourra Contribuer a me faire aimer de Luy d'autant plus que c'est pour calmer la tempeste qui s'est elevés contre moy pour ce sujet. je donneray a Jean Cuen [=K u h n] de Wollen [=Wohlen, Soldat der Gardekompagnie] ce que vous m'ordonnés mais je suis fachés de Laisser Jacques J t e n parsqu'il est jolie garcon et outre cela un bel homme il n'a pas encore pris sa resolution de partir pour la Suisse. si je le puis faire rester cela me fera plaisir. je m'employeray pour cela. je me suis informés de messieurs R e n a u l t en quel estat estoient les affaires de la succession de feu Lieutenant general [Graf B e a t J a k o b Zurlauben] et celle de mess.^{rs} D o r e r [von Baden] ils m'ont dit que rien n'avoit avancé depuis que je vous en ay escriis qu'ils n'attandoient qu'un accomodement qui se doit faire a mr. de V a u x pour finir mr. [Etienne de] S u i l l y vous doit avoir envoyés un detail de tout Comme il me l'a dit.

j'ay veû mes freres qui vous assurent de leurs tres humbles respects sur ce que vous m'avés ordonnés de leurs dire aussi bien qu'au cadet R a u c h. j'ay expliqués a mr. M u l l e r [Gardelt.?] ce que vous me marqués de Luy il y a cy joint deux lettres qu'il escriis a mr. son Pere et ... a sa belle mere pour les prier qu'il n'attands que ce secours pour pouvoir entrer en Campagne. je suis fachés de ne pouvoir pas luy en donner parsque c'est un jolie garcon et qu'il prends les interests de ma Comp.^e il se recommande et vous prie bien de vousloir vous employer pour luy. je suis en attendant de vos cheres nouvelles ...

J'auray soin de dire a Jacob Jten qu'il fasse response sur la lettre."